

L'organisation du déploiement du RRF

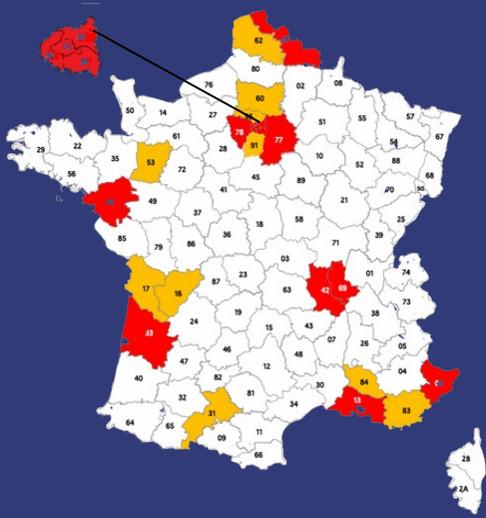
Le déploiement du RRF est prévu sur 3 ans (avril 2025 - fin 2027).

Il sera réalisé par département par département au profit des services des préfectures, des SIS, des SAMU, de la police et de la gendarmerie, ainsi que des autres communautés de métiers éligibles au sein d'un département.

Le ministère de l'Intérieur a identifié 24 départements métropolitains pour la première vague de déploiement en 2025.

Le déploiement du RRF intègre les principes suivants :

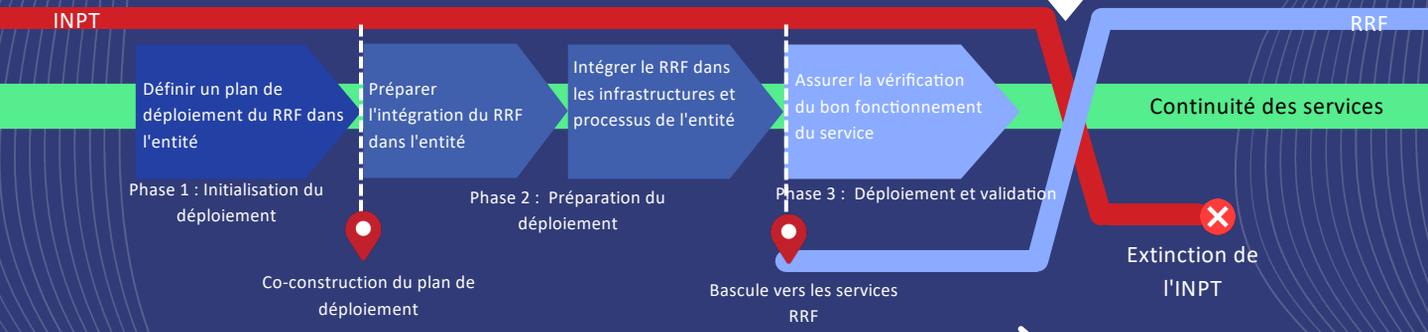
- Tous les acteurs d'un même département accèdent au RRF simultanément.
- Les services de l'INPT sont utilisés en parallèle du RRF l'année du déploiement.
- Des passerelles vers les réseaux bas débit garantissent l'interopérabilité des communications avec les départements voisins non encore migrés vers le RRF.



Le déploiement du RRF est coordonné avec celui de NexSIS18-112, afin d'éviter des déploiements simultanés de RRF et NexSIS au sein d'un même SIS.

NexSIS18-112 n'est absolument pas un prérequis au déploiement du RRF. Le RRF sera le plus souvent déployé avant NexSIS.

La phase de transition de l'INPT vers le RRF doit être optimisée pour des raisons opérationnelles et budgétaires



L'ACMOSS accompagnera les entités dans leur déploiement, notamment à travers l'intégration des fonctions RRF (géolocalisation, status, appel d'urgence...) en salle de commandement.